

**Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public
Consultation du 17 janvier au 07 février 2019**

**Arrêté modifiant les listes des espèces d'oiseaux justifiant
la désignation du site Natura 2000 (zone de protection spéciale)
Ilôts Notre-Dame et Chevret**

Huit (8) commentaires ont été émis lors de la consultation publique relative à l'arrêté susvisé.

Six (6) avis prennent position de manière laconique, positivement ou négativement, sur l'arrêté.

Un avis signale des difficultés d'accès à la plateforme de l'INPN pour la consultation de la fiche descriptive du site.

Un avis aborde, dans un argumentaire peu construit, la protection des espèces et de la biodiversité.

L'ensemble de ces commentaires n'appelant aucune réponse, il est donc décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.